» de sa célébration, sans un motif sérieux et légitime, » a causé à la demanderesse un préjudice dont G... » doit réparation. »

Le tribunal condamne G... au paiement de cinq cents francs de dommages-intérêts envers la demoiselle O...

La fixation de l'indemnité est évidemment laissée à l'appréciation des juges et, comme l'a décidé un arrêt de la cour de cassation, les dommages-intérêts doivent comprendre les dépenses et sacrifices faits inutilement en vue du mariage et en outre la réparation du tort fait à la réputation de la partie demanderesse.

Il va sans dire que le futur déçu ne pourrait avoir gain de cause devant un tribunal que si la rupture du projet d'union était provoquée sans un motif sérieux.

Il est à cet égard certaines hypothèses qu'il serait assez curieux de voir soumises aux magistrats. Ainsi on lisait, ces derniers jours, dans quelques journaux de Paris, le fait divers suivant :

Une noce entrait à la mairie du 3e arrondissement, rue de la Banque, à Paris ; la future descend de voiture et monte les degrés du vestibule conduisant à la salle des mariages. Le fiancé la suit de près ; mais soit maladresse, soit par une précipitation qui n'était peut-être pas hélas ! justifiée, il marche sur la robe de la future.

Ce fut un désastre aussi désespérant qu'inattendu : la jupe de satin était complètement déchirée.

— Imbécile !... s'écrie d'un ton fort acerbe la demoiselle furieuse.

— Ah ! c'est ainsi avant le mariage ! repartit le futur; comment cela ira-t-il donc après ?...»

Et notre homme de s'en aller en laissant la noce en plan.

L'histoire ne dit pas si le futur est revenu sur son premier mouvement.

Mais qu'un procès naisse de cet incident assez drôlatique, le marié... en perspective pourra-t-il invoquer un motif légitime de rupture ?

Etre traité d'imbécile en présence des gens de sa noce, par une jeune personne qui va, dans quelques instants, unir sa destinée à la vôtre, c'est assurément ambir dans son amour-propre une sérieuse atteinte; c'est à vous inspirer aussi pour l'avenir des craintes salutaires sur le degré de tranquillité de votre existence.

L'accès de mauvaise humeur, difficilement réprimé, de la demoiselle, a révélé, en effet, au futur une irritabilité de caractère qu'elle avait sans doute habilement dissimulée pendant la période des fiançailles.

Mais pourra-t-on y voir une cause suffisante de suspicion de nature à expliquer et justifier une aussi brusque rupture ?.. Il serait intéressant de voir le cas soumis à un tribunal.

Même menacé d'un procès, il est vrai que le fiancé désillusionné renoncera probablement, *à tout prix*, à une femme qui lui fit entrevoir un horizon aussi orageux et aussi menaçant !

C.

NOUVELLES DU JOUR

Les fêtes de Lausanne.

Lausanne, 20 mai. — Les professeurs et étudiants français sont allés déposer des couronnes sur la tombe des externes français de 1871 morts à Lausanne.

Les sauterelles en Algérie

Alger, 20 mai.—Dans un banquet offert, à Tlemcen, à M. Cambon, celui-ci a dit que la situation était grave et non désespérée.

Le tarif douanier

Paris, 20 mai. — La Chambre reprend demain la discussion du tarif douanier. La plus grande partie de la séance sera occupée par le discours de M. Jules Roche, parlant au nom du gouvernement.

Après une réplique de M. Marius Martin, la discussion générale sera close.

Avant de passer à la discussion des articles, les libre-échangistes comptent livrer une très vive bataille sur la proposition de M. Deloncle tendant à supprimer le tarif minimum comme inconstitutionnel, dans ce sens qu'il limite les prérogatives de l'exécutif dans la négociation des conventions commerciales.

MM. Peytral, Félix Faure demanderont au gouvernement s'il accepte cette interprétation.

M. Ribot répondra que le tarif minimum n'est considéré par lui que comme une indication des concessions qu'il peut accorder aux nations amies.

La question des courses

Paris, 20 mai. — Le Sénat nommera demain la commission des courses; on pense que la discussion au sein de la commission et devant la Chambre hante pourra être close samedi ; la loi serait promulguée dimanche, mais elle ne serait pas appliquée à Chantilly le jour même; elle ne fonctionnerait qu'à partir de mardi, au Bois de Boulogne.

L'incident Gerville-Réache

Paris, 20 mai. — M. Gerville-Réache a déclaré à plusieurs de ses collègues que les explications fournies par le ministre de la marine sur l'incident des canons ne le satisfaisant pas, il se proposait de lui adresser sur ce point une question à la tribune.

Mort de M. J.-J. Weiss

Fontainebleau, 20 mai. — M. J.-J. Weiss est mort cette nuit, à une heure, au palais de Fontainebleau, dont il était le bibliothécaire.

Il a succombé aux suites de la paralysie dont il avait été frappé au mois de novembre dernier ; il était âgé de 63 ans.

La fièvre jaune à Marseille

Marseille, 20 mai. — La situation au lazaret s'est aggravée; deux passagers du *Béarn* dont un enfant viennent de succomber à la fièvre jaune.

Les grèves aux EtatsUnis. — Désordres

New-York, 20 mai. — Une bande de mineurs grévistes a pourainvi deux opposants à la grève qui ont été presque tués.

Les pompiers ont dispersé, avec des jets d'eau, les manifestants.

Ensuite les sheriffs étant intervenus la foule s'est ruée sur eux et les a jetés à terre, les maltraitant.

On craint des collisions plus sérieuses encore.

Une plaisanterie macabre

Paris, 20 mai. — Nous avons raconté, d'après un de nos confrères, qu'un naturaliste du Muséum, M. Kunckel d'Herculais, avait été tué par des sauterelles. Ce récit était faux, ainsi qu'il résulte de la dépêche suivante, envoyée d'Alger :

« La nouvelle de la mort de M. Kunckel d'Herculais résulte d'un article humoristique publié par un journal d'Alger et pris au sérieux par l'auteur du télégramme. »

Il faut reconnaître que la plaisanterie était un peu macabre, et que la fantaisie du journaliste algérien aurait pu s'exercer sur un sujet prêtant plus au comique.

Bruit de retraite de M. de Caprivi

Paris, 20 mai. — On a lancé, il y a quelque temps, le bruit d'une maladie de M. de Caprivi afin de préparer l'opinion publique à la prochaine retraite du chancelier. Personne de l'entourage du général de Caprivi ne lui connaît le diabète dont certains journaux le gratifient.

Il n'en est pas moins vrai que le successeur de M. de Bismarck partira sous peu pour Carlsbad et quittera son poste de chancelier.

On ne sait encore rien de certain sur les véritables causes de ce changement.

En tous cas, il est dès maintenant décidé que le chancelier n'accompagnera pas l'empereur dans son prochain voyage en Hollande et en Belgique.

Mariage du tsarewitch

Paris, 20 mai. — Le bruit court que le tsarewitch se marierait au mois de novembre.

Il épouserait la quatrième fille du prince Nicolas de Montenegro, la princesse Hélène, déjà célèbre pour sa beauté, qui serait à la veille de partir, avec ses parents, pour St-Pétersbourg.

Cette nouvelle n'a pas été accueillie sans surprise. Mais on s'est rappelé les paroles du tsar disant un jour que le prince Nicolas était son « unique ami » et que cette alliance remplirait de joie tous les panslavistes.

Terrible accident à Chesterfield

Londres, 20 mai. — Un terrible accident a eu lieu hier, près de Chesterfield, où, dans un champ, des écoliers étaient rassemblés pour voir planter le rosier de mai.

Une plate-forme, sur laquelle une centaine de personnes avaient pris place, s'est écroulée ; un enfant de douze ans a eu la tête écrasée, un autre enfant est dans un état désespéré.

On compte en outre une trentaine de personnes grièvement blessées.

Un assassinat mystérieux

Liverpool, 20 mai. — Dans un bassin maritime, on a trouvé hier, dans un sac, le corps mutilé d'un jeune homme de quinze ans.

Il avait le cou tranché et les deux jambes sciées au niveau du genou.

Le couteau dont s'était servi le meurtrier se trouvait au fond du sac.

Leçon de bon sens

La Commission de l'hospice de Reims examinait, ces jours-ci, la demande de laïcisation déposée par un conseiller municipal. La Commission, s'appuyant sur le désir des malades, l'avis unanime des médecins, l'intérêt des finances, le dévouement des Sœurs, etc., etc., a rejeté la demande à l'unanimité moins une voix.

Avant le vote, M. Ch. Morizet, adjoint, a déclaré qu'il voterait pour le maintient des Sœurs.

Le maire a félicité publiquement M. Neveux de son rapport contre la laïcisation.

La guerre de l'avenir

On commente beaucoup en Angleterre l'article que M. Archibald Forbes a fait paraître dans le *Nineteenth Century*. L'auteur est, comme on le sait, le plus illustre correspondant militaire anglais. Il a fait la fortune du *Daily News*, comme le *Daily News* a fait la sienne.

On croyait jusqu'ici que dans une guerre, celui qui prenait l'offensive était généralement le vainqueur.

La nouvelle tactique, les nouvelles armes ont, d'après M. Forbes, bouleversé tout cela, et c'est celui qui restera sur la défensive qui s'en tirera à meilleur compte. Quand, dit-il, une armée ouvre le feu, ses positions peuvent presque toujours être reconnues à la lorgnette, quelle que soit la nature de la poudre employée. Il est même permis de croire que la nouvelle poudre deviendra une cause d'infériorité dans l'offensive.

Derrière un rideau de fumée, le soldat qui se rue à l'attaque, se sent, dans une certaine mesure, protégé contre le feu des lignes ennemies. A la vérité, ce même rideau l'empêche lui-même de viser ses adversaires; mais c'est de quoi il s'inquiète médiocrement, dans la poussée en avant. D'une manière générale, on peut dire que la poudre sans fumée est un facteur favorable à la défense.

En somme, s'il faut en croire l'éminent reporter, la nation envahie aura toujours l'avantage contre l'envahisseur; c'est une petite consolation. Mais ce qui est mieux encore, c'est que M. Forbes prétend qu'on pourra voir le spectacle de deux armées s'observant de longs mois sans se heurter, jusqu'à ce que l'envahisseur, las de son inaction, prenne le parti de rentrer chez lui, et il conclut en disant que l'on continuera à s'armer jusqu'aux dents et qu'on n'aura pas tort.

DOMINATION SENSUELLE

Brûlez aux quatre vents embaumés de l'Asie,
Ce pays féérique où coule l'ambroisie,
Les parfums dont les dieux jadis étaient jaloux,
Les senteurs du CONGO *les domineront tous.*
26736d *Victor Levère au savonnier Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'Etat et la ville de Roubaix. — Sait-on combien la ville de Roubaix verse, chaque année, dans les caisses de l'Etat sous des formes diverses, contributions directes et indirectes, enregistrement, domaine, timbre, postes et télégraphes, etc. etc. ?

Plus de DIX MILLIONS.

En échange de ces *dix millions*, l'Etat nous donne pour nos besoins communaux :

Deux Juges-de-Paix ;
Un lieutenant de gendarmerie ;
Un sous-officier ;
Deux brigadiers,
Et douze gendarmes.

Nous ne considérons pas comme affecté à nos intérêts communaux, le personnel des contributions et des douanes.

La poste, le télégraphe, le téléphone sont à notre usage et nous devons, pour être juste, ajouter à nos juges de paix et à nos gendarmes, outre le receveur des postes et télégraphes, une vingtaine de commis, une cinquantaine de facteurs, gardiens, employés divers et ce sera bien tout.

Avouez que, pour *dix millions*, c'est cher et les autres villes de France ne nous accuseront pas d'être des sangsues du budget national.

Les postes et télégraphes rapportent à Roubaix plus de *sept cent mille francs*.

Et il y a bien des années que nous réclamons trois bureaux auxiliaires sans avoir aucune chance de les obtenir.

L'Etat est trop obéré pour pouvoir créer de nouveaux bureaux et, si nous les voulons, il faudrait les payer.

Nous disions, ces jours-ci, combien nous avons à nous plaindre de la bureaucratie gouvernementale.

Le budget français est dans une si lamentable situation qu'il n'est même pas possible à l'Etat d'assurer d'une façon suffisante les services publics dans un centre qui lui paie dix millions d'impôts.

La situation à Roubaix. — Au tissage de la Société Anonyme, rue de Soubise, aucun ouvrier ne s'est présenté, mercredi matin, à la rentrée. A sept heures, les tisserands, au nombre de 300, ont voulu reprendre le travail. Les portes étaient fermées : on les a priés de revenir à 8 heures 1/2, après le déjeuner. Mais à cette heure, aucun ouvrier ne s'est présenté. De ce fait, les ouvriers de la préparation, au nombre d'une centaine, n'ont pu reprendre le travail.

Un avis placardé à la porte annonce que les ouvriers qui n'auront pas repris le travail jeudi, à une heure, seront considérés comme ne faisant plus partie de l'établissement.

— Une nouvelle grève s'est déclarée chez MM. d'Haeze et Cie, tisseurs à façon, rue de Saint-Antoine. A une heure de l'après-midi, mercredi, 70 ouvriers sur 140 sont rentrés aux ateliers. Vers quatre heures, les grévistes ont adressé une lettre aux patrons dans laquelle ils réclament une augmentation de salaire sur tous les genres de fabrication.

— Chez MM. Valentin Frères, filateurs, une délégation s'est présentée, à neuf heures, aux patrons, demandant une augmentation de 1 centime au kilog, ils ont obtenu satisfaction, et tous les ouvriers sont rentrés à neuf heures et demie.

— Même situation qu'hier chez MM. Fauvarque où une vingtaine d'ouvriers continuent à travailler. Par contre, le chômage est toujours complet chez MM. Parent-Lemaire.

— Chez MM. Mulliez frères, filateurs, rue de l'Ommelet, une dizaine d'ouvriers se sont rendus, mercredi matin, au travail.

Le conseil de révision. — Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler aux jeunes gens de la classe de 1890 et aux ajournés des classes de 1888 et 1889, que le conseil de révision se réunira à Roubaix, le vendredi 29 mai, à 8 h. du matin, pour le canton de Roubaix-Est et le samedi 30 mai à 9 h. du matin pour le canton de Roubaix-Ouest.

Il sont invités à se présenter devant ledit conseil aux dates et heures indiquées pour leurs cantons respectifs.

Aucune convocation individuelle ne sera adressée cette année par la préfecture.

Un prix d'honneur. — Notre concitoyen, M. Anatole Cordonnier, dont les superbes établissements de Roubaix et de Bailleul font l'admiration de tous les connaisseurs, vient d'obtenir, à l'exposition internationale d'horticulture de Paris, le prix d'honneur, avec félicitations unanimes du jury, pour raisins, pêches, fraises, figues et cerises forcées.

Concours de poésie patoise. — Ceci intéresse les chansonniers de Roubaix et des environs. On annonce, en effet, un concours de poésie patoise, pour le dimanche 31 mai, chez M. Henri Simoens, rue de Wasquehal, à l'Epeule. Les organisateurs-jurés sont MM. Bonvarlet, Henri Simoens, Victor Capart, François d'Hellin et Henri Loridan.

Le sujet imposé est l'*Cat dins l'Horloge*. Des médailles, mentions honorables et diplômes seront décernés aux vainqueurs. Les organisateurs ne prendront pas part au concours. Les concurrents remettront leurs manuscrits au jury, à 4 heures du soir.

Les affaires de Roubaix Tourcoing devant les assises du Nord. — Le rôle de la session ordinaire d'assises qui s'ouvre lundi, n'est pas encore complet; mais, durant la première semaine, 12 affaires seront jugées.

Nous en relevons deux qui concernent notre région :

I. Le lundi 25, seront jugés Charles Vandeputte, 49 ans, forgeron à Tourcoing; Edouard Welghe, 45 ans, marchand de moules au même lieu, et Léopold Verschuere, 33 ans, ouvrier couveur, sans domicile fixe. Ces individus sont accusés d'un vol de pièces d'étoffe et de bobines de laine à Roubaix, au préjudice de M. Browaeys teinturier. 12 témoins. Défenseurs ; Mes Renmaux. Wable et Trannoy.

II. Jean-François Florin, 25 ans, ourdisseur à Roubaix, poursuivi pour affaire de mœurs, comparaîtra devant le jury, le jeudi 28, 6 témoins. Défenseur Me D'hooghe.

M Paul Honoré, de Roubaix, a remis à un conducteur des tramways à vapeur de Roubaix-Lille, M. Delaine, un porte-monnaie contenant 180 francs, appartenant à Mme X..., de Roubaix, qu'il a trouvé dans une voiture, mercredi après-midi. Mme X... l'a réclamé et a remis à Delaine, une récompense.

Mort enragé. — Voici un bien triste épilogue d'un accident survenu il y a une quinzaine de jours : un enfant de cinq ans, habitant le chemin de la Makelleriè, avait été mordu par un chien qui fut reconnu enragé. L'enfant vient de succomber à l'horrible maladie.

Un noyé. — C'est une lugubre découverte que faisaient, mercredi matin, vers cinq heures, MM. Prosper Honoré, veilleur de nuit, et Pierre Leys, chauffeur, en passant près du pont Morel : un cadavre flottait à la surface du canal. Ils ramenèrent le noyé sur la berge : le corps ne portait aucune trace de violence. M. Chauveau, commissaire de police du 4e arrondissement fut appelé. L'identité du noyé n'a pu être établie.

On a trouvé dans ses poches une carte d'électeur de 1889, de Mons-en-Barœul, au nom de Lallemand Charles, né en 1850, exerçant la profession de plieur; une facture de la brasserie Lecocq-Leroy de Neuve-chapelle (Pas-de-Calais) au nom de Lallemand Louis demeurant à Lille ; un carnet indiquant la date des semailles pour les fleurs et légumes, une glace de poche et une boîte d'allumettes en corne ; enfin un numéro du *Petit Journal* en date du 13 mai.

Le noyé est d'une taille ordinaire, cheveux et moustache châtains, nez et bouche moyens ; vêtu d'un paletot, redingote, pantalon et gilet noirs ; coiffé d'un chapeau de feutre noir et chaussé de bottines à élastiques.

M. le Docteur Largillière a procédé à l'autopsie du cadavre qui a été transporté à la Morgue.

Un accident, rue de Lannoy. — Mercredi soir, vers sept heures, un bambin de sept ans traversait la rue de Lannoy. Il ne vit pas venir une voiture de boulanger, qui arrivait à toute vitesse, et qui le renversa. L'enfant a une luxation de l'épaule droite ; il a reçu les soins d'un docteur, dans un estaminet voisin, puis fut transporté à son domicile.

Un accident rue de la Basse-Masure. — Une septuagénaire, Mme Antoinie Broays, demeurant rue de la Basse-Masure, 14, vaquait mardi soir, aux occupations de son ménage quand elle tomba soudain dans sa cuisine. La pauvre vieille, qui s'est fracturée l'humérus, a été transportée à l'Hotel-Dieu. Son état n'est pas grave.

Un accident de voiture. — M. X..., vétérinaire à Roubaix, passait en voiture au jardin de Barbieux, mercredi après-midi, quand son cheval prit peur et se cabra. M. X... fut jeté sur la chaussée, tandis que l'animal poursuivait sa course folle dans la direction de Croix. Le cheval n'a, heureusement, provoqué aucun accident de personne sur son passage, mais M. X... a reçu de nombreuses contusions, sans gravité d'ailleurs, à la figure.

Un vol, rue Marquisat. — Encore une locataire infidèle ! La femme Rosine Duval, occupait un garni chez M. Edmond Schieroux, rue du Marquisat, 30. Elle profita d'une absence de son propriétaire, pour s'approprier une paire de draps qui ne lui appartenaient pas. Une perquisition opérée dans la chambre de Rosine a amené la découverte des objets volés ; en conséquence, plainte a été portée et Rosine arrêtée.

Un singulier client. — Mardi soir, vers sept heures et demie, un rassemblement se formait rue du Moulin, autour d'un cocher qui se chamaillait avec un client : celui-ci, après s'être fait véhiculer pendant cinq heures, refusait de payer, prétendant qu'il n'avait pas d'argent. Un agent fut requis pour régler le différend. Notre homme, un nommé Théry, employé, demeurant rue St-Jean, consentit à solder sa dette, si on voulait le ramener chez lui : mais, en route, il insulta de telle façon le malheureux automédon, M. Vandendriesche, qu'il fut l'objet d'une contravention.

Wattrelos. — *Une saisie.* — Sur commission rogatoire du juge d'instruction du parquet de Courtrai, M. Renard, commissaire de police, a saisi au hameau de la Marlière, chez Mme Vanthuine, un manteau de dame qu'elle avait acheté à un sieur Regnier : celui-ci aurait volé le manteau à Mouscron.

— Une enquête est ouverte sur réquisitoire du parquet de Courtrai, a charge du sieur Esprit, habitant Wattrelos, à propos d'une algarade qui se serait produite le 7 courant au hameau du Petit-Audenarde — territoire belge — à l'estaminet Lepoutre. Au cours de cette affaire, Esprit aurait terrassé, roué de coups et mordu au doigt M. Boquet, habitant également Wattrelos.

— Une plainte a été déposée par M. Herlont, habitant le hameau du Gauquier, contre M. Jouveneaux, du même quartier, parce que M. Jouveneau a tué, mercredi matin, d'un coup de fusil, le chien de son voisin. Une enquête est ouverte.

— Une autre plainte a été déposée par M. Houtteman, à charge de M. Vandewincker; tous deux sont marchands épiciers au Crétinier. A la suite d'une discussion qui s'est élevée entre eux, mardi soir, à propos de questions commerciales, M. Vandewincker s'était, paraît-il, oublié au point de frapper M. Houtteman. Une enquête est également ouverte.

— *L'état de M. Delmasure.* — La victime de l'inqualifiable et mystérieuse agression de dimanche soir, est absolument satisfaisant. Quelques jours de repos suffiront à son complet rétablissement. L'agresseur est toujours inconnu.

Hem. — Deux carronsels publics, organisés au bénéfice des pauvres, auront lieu les dimanche 24 et lundi 25 mai, sur la Place de l'Eglise. Pour la première journée, il y a 540 francs de prix plus de jolies surprises, et, pour la seconde, 195 fr. de prix, et aussi des surprises.

— *Cours de tir et d'instruction militaire.* — Un cours de tir et d'instruction militaire sera donné tous les dimanch s, de trois à six heures du soir, au local des *Carabiniers*, chez M. J. Briffaut, hameau de la Citadelle. Des armes et munitions seront mises gratuitement à la disposition des jeunes gens de 18 à 20 ans qui fréquenteront les cours. Ceux qui l'auront mérité recevront, avant leur service militaire, le brevet dont il est question dans la circulaire ministérielle du 9 octobre 1885.

— Le Conseil municipal se réunira, à la mairie, pour la session ordinaire de mai, le jeudi 4 juin, à 11 heures du matin.

Hem et Leers — Il a été procédé, mercredi matin, au recensement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée. Les opérations ont été présidées par un lieutenant du 19e chasseurs à cheval de Lille.

Leers. — Le Conseil municipal se réunira, pour la session ordinaire de mai, le jeudi 28 courant.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société chorale 1re Avenir. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« La Commission administrative prie les sociétaires de se rendre au local, vendredi 22 courant, à neuf heures précises. Toute absence non motivée par lettre, sera passible de l'amende.

Que de fois l'on hésite à se servir d'eaux de table dont la composition suspecte inspire, à juste titre, les méfiances les plus légitimes !

Au contraire, l'emploi de l'eau du Saulchoir est entièrement basé sur la science et sur des données exactes : des illustrations médicales et scientifiques ont reconnu son efficacité, tant comme eau de table digestive que comme produit tonique et réparateur. C'est le plus économique et le meilleur des ferrugineux contre la chlorose, l'anémie, la névrose, le manque d'appétit, l'épuisement.

Il suffit, pour se convaincre de la vérité de cette assertion, de parcourir les attestation flatteuses que le Saulchoir a méritées de savants compétents. Nous ne saurions donc trop recommander au public, à l'approche de la bonne saison, de se munir d'eau de cette excellente source : on en trouvera à la brairie du *Journal de Roubaix*, chez MM. Delaporte, Deschodt, Quaghebeur, Dienne, Corbeaux, Delarra, Duburcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Coille, Druelle, Leroy, Bole, Deberdt, Auguste Legrand, Leflon, Delelis, Turlur, Hennequant, Taillier, Florquin, Logez; chez MM. Montignies, rue du Bois; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule ; Dendievel, rue Saint-Georges ; Durant, Dewaele, rue de l'Ermitage; Cuignet, rue Archimède ; Dauwe-Parent, rue de la Chapelle-Carette ; Ducoulombier, Henri Vorenx, rue de l'Ommelet; Desfontaines, Grande-Place ; à l'Epicerie Centrale. 53254—26529

L'affaire de la rue du Moulin. — M. Emile Thery, employé de commerce, rue St-Jean, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, arrêté mardi soir, rue du Moulin.

Mlle BÉRAT, *10, rue du Curé, à Roubaix*, commence actuellement la vente des petites corbeilles de fraises des cultures Phatzer et Cie, de Roubaix et Bailleul. 53649—26728

On nons prie d'annoncer que le **dentiste Meier,** de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, à partir du 28 courant, tous les jeudis (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53317—26558

LE MASSON, dentiste, *cabinet fondé en 1866.* Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

Laiterie de la Macquellerie. — Lait garantit pure non écrémé. (*Voir annonce 3e page.*) 26703

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable.

Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REUSIX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

21 MAI 1726. — Un rapport du magistrat de Roubaix assure « qu'il est arrivé un dépérissement considérable dans le commerce de Roubaix, de manière que le nombre des pauvres habitants dudit bourg et paroisse est si fort augmenté que, pour n'en pas laisser mourir de faim, les suppliants (les échevins de Roubaix) ont été conseillés de les faire assister de quelques sommes qu'ils ont tirées du produit des octrois. » (*Archives de Roubaix*, CC196, n° 4).

AUX MILITAIRES

Il repartait au régiment,
Le bon, l'aimable et sage Achille,
Et sa mère, tout simplement
Lui demandait combien d'argent
Il lui faudrait en repartant.
Que répondit le cher enfant ?
Presque pas : là-bas, l'argent file
Aussi rapide que le vent;
De FERRAILLE une pacotille
Me sera cent fois plus utile,
Car je veux faire à mon sergent
De ce savon un doux présent.
Savonnerie FERRAILLE Aîné —
à CROIX, près Roubaix. 53666d

TOURCOING

Noces d'or aux Petites-Sœurs des pauvres. — On a célébré, lundi matin, une bien rare et touchante cérémonie, aux Petites-Sœurs des pauvres, rue de Lille.

Deux pensionnaires de l'établissement, mari et femme, y ont célébré leurs noces d'or. Ils sont, en effet, unis depuis le 4 mai 1841.

Le mari s'appelle Théodore Joostens ; il est né à Bruges, et âgé de 76 ans. Il est venu en France, suivant son expression, l'année de la Révolution de Louis-Philippe Ier, c'est-à-dire en 1830. Il était menuisier de son état et a été établi à Roubaix. Puis il a pris domicile à Tourcoing, où il a successivement travaillé chez MM. Duvillers, Lahousse et Assemaine. Ce brave homme s'est vu à la tête d'une certaine fortune ; mais tout le bien qui devait lui revenir de sa mère, 70,000 francs, a sombré dans la faillite du banquier Dujardin de Roulers.

La femme, Isabelle Achet, a 85 ans, 9 ans de plus que son mari. Il leur restait trois garçons : mais deux ont quitté Tourcoing, il y a six ans environ, à l'époque où leur père et mère entraient aux Petites-Sœurs.

Le troisième est à Tourcoing, rue de la Malcense. Il est menuisier-modeleur et a 9 enfants.

Les vieillards sont enthousiasmés de leur jubilé, et ne tarissent pas d'éloges sur l'aumônier, M. l'abbé Flipo, qui leur a dit une si belle messe, et leur a adressé une touchante allocution. Il faut aussi les entendre parler des bonnes sœurs, combien ils leur sont reconnaissants !

Après la messe, on leur a servi un bon déjeuner, avec vin et dessert. Puis, se donnant le bras, ils sont allés chez leur fils, où ils avaient obtenu l'autorisation de passer quelques jours. C'est mercredi, vers le soir, qu'ils sont rentrés, on ne peut plus satisfaits et contents, chez les bonnes sœurs.

Le mari nous disait, et la femme approuvait de la tête : « Au bout de 25 ans de mariage, nous avons mis notre bague d'argent; lundi dernier, après cinquante ans, ça été la bague d'or. Eh bien ! dans 10 ans, c'est-à-dire dans l'autre siècle, ce sera la bague de diamant, n'est-ce pas, maman ? » Et la bonne vieille en souriant : « Il faut espérer ! »

Puisse le vœu de ces braves gens se réaliser.

Les cercueils à 22 sous. — Ce sujet est moins gai que le précédent; mais dans la vie tout n'est que contraste.

Nous avons déjà parlé de ces cercueils, pour les établissements hospitaliers. L'entrepreneur a consenti, sur le prix de 4 fr. un rabais tel qu'il doit les fournir pour 22 sous Ces jours derniers, on en transportait deux à destination, sur une brouette ou une voiture à bras. Rue des Poutrains (nous précisons), un choc se produisit et les lugubres enveloppes tombèrent sur le pavé. Il n'en fallut pas plus pour les disloquer complétement. Le conducteur ramassa les pièces disjointes, tout en maugréant et reprit le chemin de l'atelier pour les remettre en état. On voit d'ici les scènes qui pourraient se produire si pareil accident survenait en transportant un cadavre.

Une fugue. — *Nouveaux détails.* — L'entrepreneur roubaisien, dont nous avons parlé hier, s'appelle Nyckees et non Nicaise. Le domestique, sur le compte duquel les plus mauvais renseignements ont été recueillis, a nom Auguste Vandenboosche, 28 ans, né à Bruxelles.

C'est à M. Paul Delacroix, du Blanc-Seau que les matériaux avaient été fournis; et le paiem nt de la somme de 61 fr. 50 et non 80 fr. a été fait, dans un cabaret, en présence de témoins et contre un reçu ainsi libellé :

« Je reconnais avoir reçu de M. Paul Delacroix, pour » vente et livraison d'un lot de briques et carreaux, la » somme de 61 fr. 50. » Signé : ROGER NYCKEES. »

Or, le reçu est tout entier de la main du domestique; l'affaire se complique donc d'un faux.

LILLE

L'affaire de fabrication de faux café à Lille. — Mardi après-midi, MM. Welter, procureur de la République; Lefebvre, juge d'instruction, Dufour, greffier; Michel, substitut; et Court, commissaire central, se sont transportés rue Deschodt, dans l'établissement où on fabriquait clandestinement du faux café.

Les magistrats, à la suite de cette visite, ont rédigé le procès-verbal de constat.

Outre celles que nous avons signalées, d'autres arrestations sont imminentes.

La justice espère connaître bientôt les noms des personnes qui ont acheté et vendu ensuite, pour leur propre compte, la marchandise frauduleuse.

Il résulte des derniers renseignements que nous avons recueillis que Bruggeman, cité hier, n'est pas le fondateur de l'usine. Embauché par Derinck, successeur d'un sieur Van Wassenhove, de Gand, qui avait implanté ce commerce clandestin à Lille, il n'aurait été que contremaître. Le jour où la saisie a été opérée, le travail était arrêté et le matériel démonté.

Il était donc temps que la police intervint.

Lors de la perquisition faite, samedi, chez Théry, on n'avait rien découvert de suspect au domicile de ce dernier, qui, devant les questions pressantes qui lui furent posées, finit par avouer qu'il avait en dépôt, rue de Turenne, 15, 450 kilos de faux café.

Chez Derinck, on a cherché à mettre la main sur son livre de compte, mais on n'en a retrouvé que 3 feuillets.

On a pu toutefois saisir une circulaire contenant la condition de vente du faux café, plus une lettre d'un commerçant de Constantinople dans laquelle il était dit que le produit trouverait facilement son écoulement dans cette ville.

La grève des tisserands de la maison Duhem continue.

M. Lavainne, directeur du Conservatoire de Lille, vient d'être atteint d'une congestion pulmonaire. Son état ne laisse pas d'inspirer des inquiétudes assez sérieuses.

Un infanticide. — Une jeune fille de 28 ans, Marie Vanleenc, de la rue du Vieux-Moulin, a été arrêtée, hier, pour infanticide. Le cadavre de l'enfant, nouveau-né, a été trouvé, par des enfants, dans un tas d'immondices, entre les portes de Béthune et des Postes.

Un accident mortel. — Un enfant d'une dizaine d'années a été écrasé, hier, sous les roues d'un chariot, à la porte St-Michel. L'enfant a eu les os du bassin broyés. Il est mort dans la soirée.

Marché aux blés de Lille du 20 mai 1891. (Cours commercial.) — Les blés valent toujours de 22 fr. à 23 fr. 50 les 80 kilos pour les belles sortes; affaires calmes.

En boulangerie, on tient de 39 à 41 fr., suivant marques et qualités; ventes limitées aux besoins de la quinzaine.

Mardi, vers 2 h. 1/4, l'essieu d'un chariot de M. Demarcq, farinier à Roubaix, chargé de 7,000 kilos de farine, s'est brisé en face du poste d'octroi de la porte de Roubaix.

Le chariot s'étant renversé sur les rails du tramway, la circulation des cars a été interrompue pendant une heure. On a du organiser un transbordement pendant qu'on déblayait la voie.

LE RECENSEMENT DE 1891
DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Voici les résultats comparatifs des recensements de 1886 et de 1891 en ce qui concerne les divers cantons de l'arrondissement de Lille :

	1886	1891	En plus	En m°
Armentières....	47.523	47.704	181	—
Lysoing.....	18.628	18.419	—	209
Haubourdin.....	31.328	35.026	698	—
La Bassée.....	16 639	16.395	256	—
Lannoy	32.341	34.613	1.772	—
Lille Centre....	33.553	36.158	2.605	—
» Est.....	26.819	27.351	1.532	—
» Nord-Est.	27.002	29.347	2.345	—
» Nord.....	25.450	27.159	1.709	—
» Ouest	26.926	28.857	1.991	—
» Sud-Ouest	29.758	31.937	2.229	—
» Sud.....	34.122	36 648	2.526	—
» Sud-Est..	23.839	24.556	697	—
Pont-à-Marcq ..	17.809	17.701	—	108
Quesnoy-s/-Deûle..	21.872	22.462	590	—
Roubaix Est...	76 978	91.681	14.403	—
» Nord ...	53.655	60.571	7.016	—
Seclin.....	26.886	27.875	989	—
Tourcoing Nord.	54.091	56.456	2.365	—
» Sud..	52.712	59.512	6.800	—
Totaux...	654.065	721.413	67.665	317

Comme on le voit, il y a une augmentation totale de 67.348, qui se répartit du reste d'une manière assez inégale, non seulement entre les cantons, mais encore entre les communes.

D'après la statistique par commune, même dans les cantons où il y a augmentation, cette augmentation provient uniquement des centres industriels; les communes rurales sont au contraire presque toutes en diminution.

Les cantons de Lille voient leur population passer de 226,989 à 242,573 ; les cantons de Roubaix augmentent de 130,633 à 152,052, — c'est l'accroissement le plus considérable ; — les cantons de de Tourcoing passent de 106,803 à 115,953 ; les autres cantons de 189,640 à 210,820.

L'arrondissement de Lille ayant actuellement plus de sept cent mille habitants, aura droit à huit députés au lieu de sept. Mais cette modification, qui nécessitera un remaniement des circonscriptions électorales, ne sera effectuée qu'au prochain renouvellement général, c'est-à-dire en 1893.

LE PÈLÈRINAGE FRANÇAIS A JÉRUSALEM

Dépêche de la *Croix* :

« Jérusalem, 19 mai.

« Le pèlerinage laisse comme souvenir à Jésusalem la fondation d'une conférence de Saint Vincent de Paul. Nous avons eu chez les Dames-de-Sion une séance délicate et distinguée Mgr l'évêque de Tulle, dans un discours entraînant, a adressé les remerciements du pèlerinage au Consul, aux Communautés. Lundi soir, le dîner d'adieu